

tion d'agent de liaison entre le Ministère et la Société Radio-Canada et collabore avec le Service international de Radio-Canada. La Direction administre en outre un programme de visites qui permet d'inviter au Canada, chaque année, d'éminents journalistes étrangers.

Le *Service du programme des expositions universelles* est chargé de représenter le Canada auprès du Bureau international des expositions à Paris et d'assurer la liaison entre eux. Il coordonne les invitations à participer aux expositions universelles, évalue l'intérêt interministériel qu'elles comportent et formule les recommandations pertinentes. En outre, il organise et dirige la participation canadienne aux expositions universelles.

La *Direction historique* veille aux archives du Ministère, fait des recherches d'ordre historique dans le domaine des affaires étrangères et prépare, à l'usage du Ministère, la documentation touchant les problèmes internationaux. Elle s'occupe des demandes présentées par les savants qui se penchent sur les relations extérieures du Canada et qui désirent avoir accès aux archives du Ministère, et leur vient en aide dans la mesure du possible. La Direction est aussi chargée du nouveau programme d'enregistrements historiques.

Une des principales tâches de la Direction des publications historiques consiste à réunir et à éditer les documents officiels qui sont publiés dans la série *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, dont six volumes ont déjà paru. Les septième et huitième volumes paraîtront sous peu et le travail de préparation d'autres volumes, qui porteront la série en 1947, progresse rapidement.

La Direction sert aussi de lien entre l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, une agence officielle de l'Organisation des États américains.

Le *Bureau de la coordination* coordonne et élabore les lignes de conduite qui touchent la participation des provinces aux relations internationales du Canada et le rôle du Canada au sein des institutions et des activités du Commonwealth et de la Francophonie. Il comprend trois directions: la Coordination fédérale-provinciale, les Institutions du Commonwealth et les Institutions francophones.

La *Direction de la coordination fédérale-provinciale* s'occupe principalement d'élaborer des lignes de conduite et des politiques qui répondent aux intérêts des provinces sur le plan international tout en respectant le rôle du Fédéral au titre des relations internationales du Canada. La Direction cherche donc à coordonner les activités des autres directions, celles des missions canadiennes à l'étranger et des autres ministères et organismes fédéraux pour que les